

Compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2020 à 9 h dans la salle de la mairie

Étaient présents : Mmes Aublé, Dupart, Pupin-Mahamoud, Renault Leberquer, MM Borg, Bourin Defenin, Delelis, Dufour, Giscard d'Estaing, Levasseur

Mme Pupin-Mahamoud est élue secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance appelle une correction, le correspondant-défense nommé est M Philippe Leclercq.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2019 N° 577

Le compte administratif 2019 présente un montant de dépenses de fonctionnement de 337 107,01 € et de recettes de 382 495,46 € avec un report de 2018 de 208 525,87 €, soit un excédent de 253 914,32 €.

Un montant de dépenses d'investissement de 190 324,89 € et de recettes de 234 521,14 € avec un report de l'exercice 2018 de 72 627,22 €, soit un excédent de 116 823,47 €

Un montant de reste à réaliser en investissement pour 249 454 € en dépenses et de 173 610 € en recettes soit un déficit de 75 844 €.

Affectation du résultat N° 578

Affectation du résultat d'exploitation qui apparaît au compte Administratif 2019 pour la somme de 253 914,32 €.

Report de l'excédent d'investissement 116 823,47 €.

Affectation du solde de fonctionnement pour 178 070,32 €

Compte gestion 2019 N° 579

les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2019 présenté par la Trésorerie de Luneray

subventions aux associations N° 580

Bibliothèque Intercommunale Anatole Loth (1 500 €), Alliance et Culture (435 €)

ADMR de la Région de Fontaine le Dun (250 €), ADMR l'Assiette (200 €)

Association les Lucioles (200 €), ASPTT lutte (200 €), Bourg-Dun Festif (200 €)

Bourg-Dun Festif (déco Noël) (200 €), Comité des Fêtes du Bourg-Dun (200 €)

Bourg-Dun Téléthon (200 €), Club des aînés du Bourg-Dun (200 €),

Les potagistes du Bourg-Dun (200 €), Association protection environnemental (100 €)

Coopérative scolaire de Veules les Roses (200 €), Association sportive Vallée du Dun (750 €)

Fondation du Patrimoine Seine-Maritime (100 €), Aide au ski (4 x 50 €) = 200 €

Aide à l'achat d'un vélo électrique (2 x 50 €) = 100 €

Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime 156,10 €

Association Maires Ruraux de la Seine-Maritime (115 €)

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (56 €)

Banque Alimentaire de Rouen et sa Région (286 €), Fonds de Solidarité Logement (325,28 €)

Association Prem'Arts (1 000 € fête juillet), Association Prem'Arts (1 000 € fête août)

Association Prem'Arts (600 €)

Taux des taxes locales N° 581

Les membres du conseil municipal fixent les taux suivants : Taxe foncière : 1.76 %

Taxe foncière non bâti : 3.55 % ; CFE : 2.26 %

Budget primitif 2020 N° 582

Le budget primitif 2020 présente un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 581 170 €. Un montant de dépenses et de recettes d'investissements de 942 660 euros.

Les membres approuvent le budget présenté par M le Maire.

Travaux murs du centre bourg, demande de subvention auprès de la Région N° 583

Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès de la Région Normandie pour effectuer des travaux de restauration du mur d'enceinte du centre bourg.

Le devis s'élevant à 39 918.96 € HT.

Travaux murs du centre bourg, demande de subvention auprès de la CCCA N°584

Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre des fonds de concours pour effectuer des travaux de restauration du mur du centre bourg. Le devis s'élevant à 39 918.96 € HT.

Travaux murs du centre bourg, demande de subvention auprès du Département N° 585

Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès du Département pour effectuer des travaux de restauration du mur d'enceinte du centre bourg. Le devis s'élevant à 39 918.96 € HT.

Tarifs concessions N° 586

Les membres du conseil municipal fixent les prix suivants au 6 juin 2020 :

Concession cinquantenaire : 350 euros pour 3m² (1.30 x 2.30m)

Concession perpétuelle : 500 euros pour 3m² (1.30 x 2.30m)

Cavurne pour 30 ans : 500 euros

Commission d'appel d'offres N° 587

Elections des membres de la Commission d'appel d'offres

Vu l'article L.10414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat

Elections à bulletin secret.

Président : Philippe DUFOUR

3 titulaires : Mme Véronique Renault Leberquer, M Philippe Leclercq, M Pierre Bourin

3 suppléants : M John Defenin, M Antoine Giscard d'Estaing, M Alexandre Borg

Correspondant défense N° 588

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal.

Ses missions s'articulent autour de trois axes

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Désigne comme correspondant défense M Philippe Leclercq